

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-07-048

Convention de partenariat entre la commune de Morières-Lès-Avignon et l'Association COALLIA solidaire

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

<u>Date de Convocation</u> :	17 juillet 2023	<u>Séance du 24 juillet 2023</u>
<u>Date d'affichage</u> :	28 juillet 2023	A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juillet sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Jade MORENAS, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI À Fabrice BAUDOIN, Marie-Paule FOURMENT À Jeanine FAVRE SECOND, Estelle ROLLE À Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN À Renée THOMAS, Martine THEVENIN À Christèle PELISSIER, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Le conseil municipal vient par délibération n° 2023-07-047 d'autoriser monsieur le Maire à signer la promesse de vente de l'EHPAD Saint-André à la SA ENEAL.

L'exploitation de cet établissement ayant été concédé à l'association Coallia, il convient de mettre en œuvre une convention de partenariat entre la commune et Coallia.

Il est rappelé que cette convention a pour objet de définir les conditions générales régissant le partenariat entre les partenaires afin de réunir toutes les conditions permettant l'amélioration de l'offre de service proposée par la Résidence Saint-André.

La convention ne pourra être définitive qu'après :

- Approbation par le conseil d'administration de COALLIA et par le conseil municipal de la commune de Morières-lès-Avignon
- La livraison des travaux de restructuration et de modernisation de l'EHPAD.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention entre l'association COALLIA Solidaire et la ville de Morières-lès-Avignon
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette convention.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23

CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK),

Le 25/07/2023

La secrétaire de séance,

Jade MORENAS

Le 25/07/2023

Le Maire,

Grégoire SOUQUE